



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Résumé

Le Comité de l'agriculture est le principal organe directeur technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui définit des orientations politiques et réglementaires générales sur des questions liées à l'agriculture, l'élevage, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, le développement rural et la gestion des ressources naturelles. Le Comité de l'agriculture joue un rôle essentiel, car il guide la FAO et fournit des avis stratégiques sur les difficultés auxquelles la FAO est confrontée lorsqu'elle aide ses Membres à concrétiser le Programme 2030. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a examiné plusieurs questions appelant l'attention de la Conférence et du Conseil de la FAO et de ses membres.

Le présent rapport fait le point sur la suite donnée aux recommandations émanant de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à prendre note du rapport et à donner les indications qui lui paraîtront nécessaires concernant les futurs rapports.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ariella Glinni
Secrétaire du Comité de l'agriculture
Tél.: +39 06 570 51199

I. Introduction

1. Le Comité de l'agriculture a toujours joué un rôle important pour ce qui est d'orienter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, a examiné un ensemble de questions programmatiques, stratégiques et réglementaires relevant de ses compétences et a formulé les recommandations détaillées ci-dessous. Les thèmes suivants ont été abordés:

- i) Contributions du secteur de l'élevage à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
- ii) Prévenir et prévoir les maladies et les organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux, et y faire face.
- iii) Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture.
- iv) Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 et proposition relative à un nouveau plan d'action pour la période 2021-2025.
- v) Informations actualisées sur la covid-19 et ses répercussions sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires.
- vi) Mise en œuvre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires visant à accélérer la réalisation du Programme 2030.
- vii) Raison d'être d'une nouvelle stratégie de la FAO relative à la sécurité sanitaire des aliments.
- viii) Transformation agricole et agenda alimentaire urbain.
- ix) Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.
- x) Plan d'action en faveur des jeunes ruraux.
- xi) Faciliter l'accès et la participation des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, aux systèmes d'information et aux services de conseil dont ils ont besoin, pour des systèmes agroalimentaires durables.
- xii) Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.
- xiii) Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.
- xiv) Vers un programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides, en collaboration avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture dans un contexte de changement climatique.
- xv) Rapport du Partenariat mondial sur les sols.
- xvi) Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation.
- xvii) Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-sixième session du Comité;
- xviii) Programme de travail pluriannuel du Comité.
- xix) Activités de la FAO dans le domaine des parcours et du pastoralisme et proposition relative à une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.
- xx) Proposition relative à une Journée internationale de la santé des végétaux.
- xxi) Proposition relative à une Année internationale du palmier dattier.

2. Le présent rapport résume et donne une idée des principales réalisations de la FAO qui découlent de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session. Les effets de la covid-19 et les mesures prises pour y faire face étaient encore généralisés pendant la période 2020-2021, mais des efforts ont été consentis par le Bureau et le

secrétariat du Comité de l'agriculture, les unités techniques de la FAO et la Direction pour donner suite aux recommandations malgré ces facteurs limitants.

II. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Contributions du secteur de l'élevage à la réalisation des ODD (C 2021/21, paragraphes 12 à 14)

Recommandation 1: *Le Comité a demandé à la FAO de renforcer son appui aux Membres dans le domaine des politiques et son assistance technique, grâce à la collecte de données et de connaissances utiles, ainsi qu'à la mise au point d'outils pour guider les pays dans la formulation de mécanismes institutionnels en vue de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et d'investissements en matière d'élevage, y compris la mobilisation de ressources supplémentaires, en rapport avec la réalisation des ODD.*

3. Dans le cadre des activités qu'elle mène pour aider les pays à établir et mettre en œuvre des politiques et des investissements pour le secteur de l'élevage, la FAO développe une version en ligne et interactive du Guide d'élaboration des politiques et de l'investissement dans le secteur de l'élevage et du Laboratoire sur les politiques en matière d'élevage.

Recommandation 2: *Le Comité a demandé à la FAO de promouvoir l'échange d'informations, la diffusion de bonnes pratiques et la coopération technique en faveur d'une production animale durable, notamment en encourageant les systèmes intégrés, l'accroissement de la productivité, l'adaptation et un élevage sobre en carbone et résilient, selon les différents systèmes et contextes de production et afin de préserver la santé humaine, animale et environnementale.*

4. La FAO continue d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, en particulier aux niveaux national et régional, afin d'orienter et de renforcer la gestion durable des ressources zoogénétiques. Elle continue d'assurer le fonctionnement et le développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) en aidant les pays à collecter, analyser et interpréter des données pertinentes sur les indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 des ODD. La FAO continue de mettre au point des évaluations, des méthodes, des directives et des outils permettant de dresser un inventaire de l'utilisation des aliments pour animaux et d'évaluer leur valeur nutritionnelle et les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et au moyen du Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial et de sa version interactive, GLEAM-i¹.

5. La FAO aide les Membres à déterminer comment ils pourraient revoir à la hausse leurs ambitions en matière d'action pour le climat dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national en intégrant des interventions axées sur l'élevage dans plusieurs pays.

6. La FAO contribue à la réalisation de l'ODD 13 sur l'action pour le climat en organisant des ateliers de consultation régionaux sur les moyens de renforcer l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture dans le secteur de l'élevage en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

7. La FAO, en étroite collaboration avec la Coalition pour le climat et l'air pur et le Centre de recherche de la Nouvelle-Zélande sur les gaz à effet de serre du secteur agricole, aide les États Membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, afin qu'ils puissent établir des données de référence sur les émissions de méthane et autres GES.

8. Afin de promouvoir la sécurité des aliments pour animaux, la FAO a établi un Partenariat multipartite et une Plateforme mondiale pour la sécurité des aliments pour animaux.

9. Dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, le domaine prioritaire du Programme (DPP) sur l'approche «Une seule santé» vise à améliorer la production de bétail au moyen de chaînes d'approvisionnement durables et inclusives aux niveaux local, régional et mondial, afin d'assurer la

¹ <https://gleami.apps.fao.org/>.

résilience des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et d'un environnement en mutation².

10. Sous la présidence de la FAO, l'Alliance tripartite a mis au point le Plan d'action conjoint «Une seule santé», qui aidera les pays, les organisations et les institutions qui œuvrent dans le cadre de l'approche «Une seule santé» à cibler leurs initiatives et à mettre en œuvre des mesures «Une seule santé» conjointes au niveau national. Un programme cadre «Une seule santé» a été établi, afin de coordonner la programmation, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre à tous les niveaux dans ce domaine. La FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont récemment mis sur pied un Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé», en vue de renforcer les efforts mondiaux de prévention des futures pandémies en recueillant, diffusant et promouvant des informations scientifiques fiables sur les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale³. En décembre 2021, le Groupe d'experts de haut niveau a publié une définition⁴ de l'approche «Une seule santé». On trouvera des informations complémentaires dans le document COAG/2022/7⁵.

Recommandation 3: *Le Comité a demandé à la FAO de réaliser une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une bonne alimentation, ainsi que de rédiger un document technique sur les bonnes pratiques, à partir de données scientifiques fiables et compte tenu, notamment, des recommandations pertinentes adoptées en la matière par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa quarante-troisième session, en tant qu'éléments de base pour de possibles négociations menées par les Membres sur des directives d'application volontaire visant à améliorer la productivité des petits éleveurs.*

11. Cette évaluation mondiale est menée conjointement par la Division de la production et de la santé animales (NSA) et la Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN) de la FAO, en étroite collaboration avec d'autres unités techniques, des bureaux décentralisés et des partenaires externes. En juin 2021, un webinaire a été organisé afin de faire connaître l'évaluation mondiale et de mobiliser de potentielles parties prenantes. Un Comité scientifique consultatif pluridisciplinaire a été créé pour guider le processus et l'élaboration de l'évaluation. Le document *Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition et une meilleure santé – vue d'ensemble factuelle et stratégique des connaissances et des lacunes* (en anglais)⁶ a été présenté au Sous-Comité de l'élevage, à sa première session.

12. Le document *Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs* a été soumis au Sous-Comité de l'élevage, à sa première session⁷.

Prévenir et prévoir les maladies et les organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux, et y faire face (C 2021/21, paragraphes 15 à 18)

Recommandation 4: *Le Comité a reconnu que la prévention et la gestion des maladies et des organismes nuisibles touchant les animaux et les végétaux avaient une importance cruciale pour la sécurité alimentaire. Il a également salué les efforts menés par la FAO pour relever ces défis aux niveaux mondial, régional et national, en particulier les progrès accomplis en ce qui concerne l'intervention d'urgence contre les criquets pèlerins et l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne, ainsi que l'élimination progressive des maladies animales transfrontières à fort impact au titre du Cadre mondial FAO-OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières.*

² COAG/2022/7.

³ <https://www.who.int/fr/news/item/20-05-2021-new-international-expert-panel-to-address-the-emergence-and-spread-of-zoonotic-diseases>.

⁴ www.fao.org/3/cb7869en/cb7869en.pdf.

⁵ COAG/2022/7.

⁶ www.fao.org/3/cb8424en/cb8424en.pdf.

⁷ www.fao.org/3/ni039fr/ni039fr.pdf.

Recommandation 5: *Le Comité a accueilli favorablement le projet de résolution (qui figure à l'annexe D) visant à renforcer la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, aux fins de la réalisation de l'objectif d'un monde libéré de la peste des petits ruminants d'ici à 2030, et a demandé que le projet soit présenté au Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, puis à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session en 2021, pour adoption.*

13. Le projet de résolution sur la peste des petits ruminants a été mis à jour, compte tenu des recommandations émanant de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture et de la cent soixante-cinquième session du Conseil, et a été adopté par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en juin 2021. L'Outil de suivi et d'évaluation de la peste des petits ruminants est un instrument qui va de pair avec la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants et est un pilier de sa mise en œuvre. Le secrétariat du Programme mondial FAO-OIE d'éradication de la peste des petits ruminants a formulé la deuxième phase du programme (2022-2026), poursuit ses activités de mobilisation de ressources et continue de coordonner les activités sur le terrain.

14. Le secrétariat de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne continue de gérer la mise en œuvre de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne dans huit zones géographiques. Pour chaque zone géographique, une stratégie régionale de gestion intégrée des organismes nuisibles est en cours d'élaboration, sous la direction du pays de démonstration qui a été désigné, afin d'aider chaque pays de démonstration à mettre au point un plan de travail qui comprenne une évaluation technologique, des démonstrations à grande échelle, des écoles pratiques d'agriculture et des activités de renforcement des capacités. Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) dirige un groupe de réflexion dont l'objectif consiste à formuler des recommandations sur la manière d'établir un système mondial d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles qui permette de mettre en quarantaine ces organismes, groupe qui fait directement rapport à la Commission des mesures phytosanitaires et mène une expérience pilote sur la chenille légionnaire d'automne.

15. La FAO utilise une stratégie de gestion intégrée qui met l'accent sur l'alerte rapide et la prévention pour lutter contre les organismes nuisibles à fort impact touchant les végétaux et une approche axée sur la gestion du cycle de vie des pesticides chimiques afin de réduire les risques dans ce domaine. En ce qui concerne la gestion des maladies et des organismes nuisibles, les activités prioritaires menées pour réduire les risques liés aux pesticides consistent à prévenir l'utilisation de pesticides très dangereux et à promouvoir les biopesticides et une utilisation des pesticides adaptée et sans danger. La FAO, en collaboration avec l'OMS et le PNUE, élabore actuellement un Plan d'action relatif aux pesticides très dangereux⁸.

16. Par ailleurs, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV est en train de constituer une équipe qui mettra au point du matériel sur la prévention mondiale de la Race tropicale 4 (TR4) de la fusariose du bananier (*Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense*) et sur le renforcement des capacités.

17. La FAO a renforcé sa coordination dans le domaine de la prévention et de la gestion des menaces de maladies à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement, en collaborant de près avec l'OMS, l'OIE et le PNUE, afin de s'attaquer conjointement aux objectifs du domaine prioritaire du Programme sur l'approche «Une seule santé» (DPP-AP3)⁹.

18. Dans le cadre DPP-AP3, le Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), dont les piliers sont l'alerte rapide, la prévention et l'intervention, s'appuiera sur les efforts menés et les enseignements tirés récemment en matière de gestion des organismes nuisibles et des maladies transfrontières touchant les animaux et les végétaux¹⁰ et sur les programmes progressifs de biosécurité aquacole, au moyen d'une approche

⁸ COAG/2022/INF/10. www.fao.org/3/ni996fr/ni996fr.pdf.

⁹ COAG/2022/7.

¹⁰ www.fao.org/3/I8924EN/i8924en.pdf.

intégrée de la santé des systèmes agroalimentaires. Cette approche apportera une valeur ajoutée et favorisera l'efficacité grâce à la programmation conjointe et permettra de coordonner de manière plus efficace la gestion des organismes nuisibles et des maladies, ce qui améliorera la résilience nationale face aux organismes nuisibles et aux maladies touchant les animaux et les végétaux. Le Sous-Comité de l'élevage, à sa première session, a approuvé la mise en œuvre d'une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité¹¹ dans différents systèmes de production, afin de gérer les risques de maladies animales et de zoonoses émergentes au moyen d'approches collaboratives, progressives et prises en main par les parties prenantes, l'objectif étant de généraliser l'approche «Une seule santé» et la biosécurité au niveau des pays.

19. La FAO a renforcé la collecte d'informations sur les maladies et les alertes rapides liées aux maladies animales à fort impact en mettant à jour le Système mondial d'information sur les maladies animales, EMPRES, qui est devenu EMPRES-i+. La version mise à jour de la plateforme a été lancée en octobre 2021 et offre une interopérabilité avec d'autres plateformes de données des secteurs de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement, afin d'intégrer les connaissances sur l'approche «Une seule santé», l'analyse avancée des données permettant une visualisation en temps réel et l'aide à l'intervention fondée sur des éléments concrets, et d'améliorer l'évaluation et la prévision des risques.

20. Des évaluations des risques portant sur plusieurs maladies transfrontières émergentes ont été publiées, afin de fournir aux Membres des recommandations fondées sur des éléments factuels en matière de prévention et de lutte. La coordination mondiale et régionale dans le domaine de la lutte contre les maladies animales transfrontières prioritaires a été renforcée grâce à la Stratégie mondiale pour 2021-2025 du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières¹².

21. Étant donné la durée de la pandémie de covid-19, l'exposition d'animaux au SARS-CoV-2 par l'intermédiaire d'humains infectés est devenue un sujet de préoccupation, car elle pourrait entraîner la constitution de réservoirs animaux dans lesquels le virus pourrait évoluer génétiquement, puis se propager de nouveau aux humains. La FAO fournit actuellement des orientations techniques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une enquête épidémiologique fondée sur l'approche «Une seule santé» qui portera sur le SARS-CoV-2¹³ chez les animaux exposés. Le bulletin trimestriel du Système EMPRES sur la SARS-CoV-2 chez l'animal est en cours de publication. Le suivi de la situation mondiale est réalisé dans le cadre de l'Alliance quadripartite¹⁴, par plusieurs groupes consultatifs ad hoc et techniques.

22. Afin de prévenir les risques d'apparition et de propagation de maladies à fort impact, la FAO a lancé un programme de prévention de la prochaine pandémie zoonotique, qui vise à renforcer et étendre l'approche «Une seule santé» pour éviter les pandémies d'origine animale et qui est intégré au Cadre stratégique 2022-2031 en tant que composante essentielle du DPP sur l'approche «Une seule santé».

Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture (C 2021/21, paragraphes 19 à 22)

Recommandation 6: *Le Comité, conformément à l'article VII.1 de son Règlement intérieur, a créé un sous-comité de l'élevage (le Sous-Comité) et invité le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, en décembre 2020, et la Conférence, à sa quarante-deuxième session, en 2021, à approuver la création du Sous-Comité en tant qu'espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de*

¹¹ www.fao.org/3/ni966fr/ni966fr.pdf.

¹² www.fao.org/fileadmin/user_upload/remesa/library/1_FG-TADs%20Strategy%20for%202021-2025.pdf.

¹³ www.fao.org/3/cb7140en/cb7140en.pdf.

¹⁴ Le 17 mars 2022, les directeurs généraux de la FAO, de l'OIE et de l'OMS et la Directrice exécutive du PNUE ont signé un protocole d'accord portant sur des activités collaboratives liées à l'approche «Une seule santé» et le groupe a été renommé «Alliance quadripartite» afin de montrer que les quatre partenaires participent à cette initiative sur un pied d'égalité. Le présent document mentionne l'Alliance tripartite et le PNUE, qui était le nom de ce groupe avant l'établissement de l'Alliance quadripartite.

conseiller le Comité de l'agriculture et, par son intermédiaire, le Conseil et la Conférence de la FAO au sujet des programmes techniques et des initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à l'atténuation de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à des moyens d'existence durables et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 7: Conformément à l'article VII.3 de son Règlement intérieur, le Comité a adopté le mandat et le règlement intérieur du Sous-Comité, qui figurent à l'annexe E du présent rapport. Le Comité a souligné l'importance qu'il y avait à collaborer avec des organisations spécialisées et des partenariats multipartites existants. Il a invité le Programme mondial pour un élevage durable à rendre régulièrement compte de ses travaux au Sous-Comité lors de ses sessions.

Recommandation 8: Le Comité a également demandé au secrétariat d'établir le projet de programme de travail du Sous-Comité afin qu'il puisse l'examiner.

Recommandation 9: Le Comité a recommandé que la première session du Sous-Comité de l'élevage se tienne au premier trimestre de 2022, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et soit suivie de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture. Le Comité de l'agriculture pourrait réexaminer ce mécanisme de financement et réfléchir à d'autres possibilités à ses sessions suivantes.

23. La création d'un sous-comité de l'élevage a été approuvée par la Conférence, à sa quarante-deuxième session. La première session du Sous-Comité de l'élevage s'est tenue en ligne, du 16 au 18 mars 2022. On trouvera sur le site web du Sous-Comité les documents de réunion et des informations sur la composition du Bureau du Sous-Comité¹⁵.

24. Le Sous-Comité a élu M. Carlos Cherniak, Représentant permanent de la République d'Argentine auprès de la FAO, aux fonctions de président. Sur les 133 membres du Comité de l'agriculture, 123 avaient inscrit leur délégation à la session. Six Membres de l'Organisation, deux organismes des Nations Unies, sept organisations intergouvernementales, sept organisations non gouvernementales et six représentants du secteur privé ont participé à la session en tant qu'observateurs.

25. Le programme de travail pluriannuel a été examiné par le Sous-Comité, à sa première session, et une version révisée a été mise au point sous la supervision du Bureau du Sous-Comité, en vue de son examen par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session¹⁶. Le programme de travail proposé porte sur trois domaines thématiques principaux: i) des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la croissance économique inclusive; ii) la santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»; et iii) l'utilisation des ressources naturelles, le changement climatique et la biodiversité. Il faut mobiliser davantage de ressources pour que le programme de travail convenu soit mis en œuvre en temps voulu.

Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 et proposition relative à un nouveau plan d'action pour la période 2021-2025 (C 2021/21, paragraphe 23)

Recommandation 10: Le Comité s'est félicité du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens et a demandé que des informations actualisées sur les progrès accomplis au regard des objectifs du Plan d'action soient régulièrement présentées au Comité du Programme ainsi qu'à d'autres comités techniques, dont le Comité de l'agriculture, selon qu'il convient; par ailleurs, le Comité a pris acte des activités entreprises par la FAO pour atténuer le fardeau que la résistance aux antimicrobiens fait peser sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, lesquelles activités ont contribué à l'éradication de la faim, au développement d'une production animale durable et à la sécurité alimentaire.

¹⁵ www.fao.org/coag/sub-committee-on-livestock/first-session/discussion-documents/fr/.

¹⁶ COAG/2022/21.

26. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2026 s'inscrit dans le prolongement du premier Plan d'action, qui couvrait la période 2016-2020¹⁷. Il énonce cinq objectifs complémentaires qui orientent la programmation des activités menées par la FAO pour aider ses Membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens: 1) accroître la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes; 2) renforcer la surveillance et la recherche; 3) favoriser les bonnes pratiques; 4) promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens; et 5) renforcer la gouvernance et pérenniser les moyens.

27. Le 19 novembre 2021, le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens a été lancé lors d'une séance d'information à l'intention des Membres qui portait sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens au moyen de l'approche «Une seule santé». La mise en œuvre des activités menées au titre de chacun des cinq objectifs a considérablement avancé, notamment la création d'une plateforme internationale de données pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM), l'élaboration de cours de formation en ligne sur la résistance aux antimicrobiens et plusieurs ateliers en ligne ou hybrides sur des outils tels que l'Approche progressive de gestion de la résistance aux antimicrobiens et l'Outil de la FAO pour l'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires (ATLASS). La Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens a eu lieu en novembre 2021 et avait pour thème «Faites passer l'information, pas la résistance».

28. Quarante-sept pays ont bénéficié d'une assistance visant à faire avancer leurs plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens en 2020-2021. La FAO, l'OMS et l'OIE ont créé le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, qui est coprésidé par deux premiers ministres, et ont intensifié l'aide qu'ils apportent aux pays au titre du Fonds fiduciaire multipartenaires. En outre, dans le cadre de l'Alliance tripartite, la FAO a dirigé l'élaboration de la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens.

Informations actualisées sur la covid-19 et ses répercussions sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires (C 2021/21, paragraphes 31 à 33)

Recommandation 11: *Le Comité a reconnu qu'il était important de ne pas perdre de vue le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ni l'engagement pris à ce titre en vue d'éliminer la faim et la pauvreté, et ainsi de s'attaquer notamment à leurs causes profondes et de renforcer la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires. À cette fin, le Comité a demandé à la FAO d'accroître la collaboration avec ses partenaires, notamment les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements hôtes, en vue d'apporter aux pays l'expertise, les données, l'analyse et l'appui technique nécessaires pour renforcer les capacités de mise en œuvre permettant de donner suite aux avis en matière de politiques, ainsi que pour orienter et accélérer les investissements grâce à un système de suivi et d'évaluation solide (en particulier en ce qui concerne le Système d'information sur les marchés agricoles et l'innovation), afin de «reconstruire en mieux».*

Recommandation 12: *Le Comité a fait expressément part de ses préoccupations quant aux vies, aux moyens d'existence et à l'état nutritionnel des personnes les moins à même de lutter contre les effets de la crise liée à la covid-19. Il a demandé à la FAO d'évaluer les incidences particulières sur les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, ainsi que les personnes exposées aux conflits et aux crises prolongées, et de recommander des mesures à prendre pour qu'aucun pays ni aucune personne ne soit laissé pour compte.*

Recommandation 13: *Le Comité a demandé à la FAO de promouvoir un partage accru des expériences des pays s'agissant de contenir la covid-19 et ses incidences diverses sur les plans sanitaire, économique et social, tout en notant qu'il importait de recenser et d'évaluer les diverses mesures qui ont été prises et les facteurs qui ont une influence sur la réussite de ces mesures.*

¹⁷ COAG/2022/8.

29. La pandémie de covid-19 est entrée dans une nouvelle phase, qui montre que les efforts collectifs et la coopération multilatérale ont permis de maintenir le commerce et les systèmes agroalimentaires ouverts et fluides. La pandémie et les mesures d'endiguement prises pour y faire face ont eu des effets à court terme évidents sur le commerce agricole et alimentaire en 2020 et ont contribué à la plus forte augmentation annuelle de la faim dans le monde depuis des décennies, à savoir 161 millions de personnes de plus qu'en 2019.

30. Les systèmes agroalimentaires ont certes résisté, mais les pertes de revenus et la flambée des prix des aliments ont entraîné une augmentation de la sous-alimentation. Les revenus par habitant se sont contractés dans un nombre de pays plus important que jamais auparavant dans un passé récent, ce qui a creusé les inégalités, en particulier dans les zones rurales. La FAO continue de fournir régulièrement des informations actualisées, des produits analytiques, des documents d'orientation et d'autres informations essentielles à ce sujet.

31. La FAO œuvre sans relâche dans le cadre du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 qui a été lancé en juillet 2020¹⁸ et a mobilisé un soutien financier et technique pour atteindre une part importante des populations rurales et pour relancer les activités économiques. Le Programme est axé sur les sources de données novatrices permettant de suivre et d'évaluer rapidement les répercussions de la covid-19, sur l'intensification et l'expansion des programmes nationaux de protection sociale dans les différentes régions, sur les travaux d'analyse des effets de la pandémie sur le commerce agroalimentaire et sur les systèmes d'alerte rapide et est mené en collaboration avec l'OMS, l'OIE et le PNUE, afin de suivre l'interface homme-animal tout en renforçant l'approche globale «Une seule santé».

32. Dans ce contexte, et en tant que composante complémentaire, la Coalition pour l'alimentation proposée par l'Italie et dirigée par la FAO a été mise en place pour coordonner un mécanisme multipartite et multisectoriel visant à mobiliser une assistance politique, financière et technique permettant de résoudre les problèmes rencontrés et de s'en relever. On trouvera d'autres informations actualisées dans le document COAG/2022/INF/12.

33. Le Programme a de nouveau démontré l'importance considérable d'un mécanisme de suivi solide, notamment de systèmes d'alerte rapide, aux fins de la collecte et de l'analyse des données en temps réel, du suivi des prix, de la détection de zones de vulnérabilité et de goulots d'étranglement, ainsi que la nécessité d'établir un lien solide entre les décisions relatives aux politiques à court, à moyen et à long termes et les mesures correspondantes, l'accent devant être mis sur les femmes étant donné qu'elles constituent le groupe le plus durement frappé par la pandémie au sein des systèmes agroalimentaires. Le Programme a également fait ressortir qu'il était nécessaire d'adopter des politiques et des stratégies pour s'attaquer aux problèmes structurels liés aux inégalités et de mener des interventions immédiates et concrètes pour garantir des emplois décents et soutenir l'activité économique dans le secteur informel.

Mise en œuvre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires visant à accélérer la réalisation du Programme 2030, (C 2021/21, paragraphes 35 à 38)

Recommandation 14: *Le Comité a demandé à la FAO de continuer d'aider les Membres qui le demandent à instaurer des systèmes alimentaires durables, en tenant compte de chaque contexte, afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030, notamment grâce à des mécanismes tels que le programme sur les systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, et a prié l'Organisation de continuer à participer pleinement au processus préparatoire du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021. Le Comité a souligné qu'il fallait que les produits approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) orientent les discussions du Sommet et les activités consécutives à celui-ci, ainsi que le Sommet Nutrition pour la croissance, qui doit se tenir à Tokyo, et s'est félicité des travaux menés actuellement par le CSA à cet égard. Le Comité a encouragé*

¹⁸ COAG/2022/INF/12.

la FAO à aider les Membres, à leur demande, à évaluer la durabilité de leurs systèmes alimentaires dans le contexte du Programme 2030.

Recommandation 15: *Le Comité a constaté avec satisfaction que la version actualisée de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition était très complète et énonçait clairement l'importance majeure qu'il y a à favoriser une alimentation saine au moyen d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires qui place la nutrition au centre des systèmes alimentaires durables. Le Comité s'est dit favorable à ce que le processus de consultation qui sous-tend l'élaboration du projet de Stratégie et de son plan de mise en œuvre se poursuive en tenant compte des diverses observations formulées et des difficultés rencontrées actuellement dans la lutte mondiale contre la malnutrition, en particulier chez les plus vulnérables, dont les petits producteurs.*

Recommandation 16: *Le Comité a souligné que la sécurité sanitaire des aliments était essentielle à une alimentation saine et a demandé que la définition de la sécurité sanitaire des aliments proposée par le Codex Alimentarius figure dans le glossaire de la version actualisée de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition.*

34. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'apporter *des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté. Après son approbation par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, la mise en œuvre de l'approche axée sur les systèmes alimentaires qui a été examinée lors des deux dernières sessions du Comité de l'agriculture a été intégrée au programme de travail de l'Organisation, dont elle est un des fondements.

35. Dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021¹⁹, auquel la FAO a prêté un important soutien technique, notamment à son secrétariat, en tant qu'organisme référent des Nations Unies pour la piste d'action n° 1, un certain nombre de concertations nationales, régionales, mondiales et indépendantes ont été organisées. La FAO, par l'intermédiaire de ses bureaux de pays, a contribué aux concertations du Sommet sur les systèmes alimentaires dirigées par les Membres. La FAO a également accueilli le Pré-Sommet en juillet 2021, qui a constitué une excellente base pour définir les actions à mener et renforcer les partenariats afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs feuilles de route vers des systèmes alimentaires plus durables. La FAO, aux côtés du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organismes des Nations Unies, a joué un rôle moteur dans les processus visant à donner suite au Sommet. La FAO héberge, pour le compte du système des Nations Unies, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, un mécanisme permettant de mieux coordonner le soutien prêté aux pays en vue de la mise en œuvre de leurs feuilles de route et de favoriser l'alignement des mesures au moyen des services fournis par le système des Nations Unies et d'un écosystème d'appui, notamment des coalitions et des initiatives multipartites qui ont vu le jour dans le cadre du processus du Sommet.

36. En outre, compte tenu de l'importance des jeunes en tant qu'acteurs du dialogue mondial sur les systèmes alimentaires, la FAO, grâce à son Comité de la jeunesse et à des partenaires, en particulier le PAM et le FIDA, a lancé le Forum mondial de l'alimentation, un mouvement et un réseau de partenaires dont la mission consiste à donner aux jeunes les moyens d'améliorer leur avenir alimentaire. Les responsables du Forum ont travaillé en étroite collaboration avec ceux de l'axe de travail du Sommet consacré aux jeunes, afin de veiller à ce que la voix des jeunes soit bien entendue pendant le Sommet.

37. Dans le but de faciliter la mise en œuvre des feuilles de route nationales, le Centre d'investissement de la FAO s'est appuyé sur une série d'évaluations rapides des systèmes alimentaires pour améliorer la mise au point des feuilles de routes.

¹⁹ COAG/2022/INF/11.

38. En collaboration avec les partenaires du Programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation/réseau One Planet, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Forum économique mondial, et avec la participation des Membres, la FAO contribue à l'élaboration d'un dispositif d'aide à la transformation des systèmes alimentaires.

39. La FAO codirige un certain nombre de coalitions lancées dans le cadre du processus du Sommet sur les systèmes alimentaires pour promouvoir la «Faim zéro», une alimentation saine pour tous, la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, les systèmes alimentaires urbains, la réorientation du soutien prêté au secteur agricole, l'arrêt de la déforestation, les systèmes alimentaires des peuples autochtones et la gouvernance territoriale des systèmes alimentaires.

40. Au niveau mondial, la FAO continue de mettre en œuvre des projets et des initiatives au titre du Programme sur les systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation/réseau One Planet. La FAO a récemment lancé un cours de formation en ligne sur les systèmes alimentaires durables, en collaboration avec le réseau One Planet. En outre, la FAO fait partie d'un groupe de travail des organismes ayant leur siège à Rome sur les chaînes de valeur tenant compte de la nutrition et a ouvert un cours de formation en ligne sur le sujet qui pourrait être utilisé par les pays et les partenaires pour contribuer aux ODD.

41. Dans le cadre du réseau One Planet également, la FAO est un membre actif du Programme sur les achats publics durables et a commencé à mettre sur pied un groupe d'intérêt sur l'approvisionnement alimentaire institutionnel, qui sera dirigé conjointement par la FAO et les gouvernements locaux pour la durabilité. La FAO a copublié avec Bioversity International, le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et l'Université fédérale de Rio Grande do Sul (Brésil) un livre exhaustif sur l'approvisionnement alimentaire institutionnel pour des systèmes alimentaires durables et une alimentation saine.

42. La FAO est pleinement favorable à l'utilisation des produits approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour contribuer au processus visant à donner suite au Sommet sur les systèmes alimentaires. Plus particulièrement, la FAO a contribué activement aux négociations relatives aux Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition²⁰ en jouant un rôle consultatif technique auprès du secrétariat et des membres du CSA lors des négociations formelles et des sessions informelles des Amis du Président.

43. Par ailleurs, la FAO a dirigé les travaux préparatoires ayant trait au domaine thématique consacré aux systèmes alimentaires au service d'une alimentation saine, en vue du Sommet Nutrition pour la croissance à Tokyo, et a activement aidé le Gouvernement du Japon dans le cadre du Groupe consultatif établi pour ce Sommet. Elle continue de contribuer à l'alignement des processus visant à donner suite au Sommet sur les systèmes alimentaires et au Sommet Nutrition pour la croissance de Tokyo.

44. Après un processus consultatif auquel ont participé tous les comités techniques, l'adoption du document *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*²¹ a été recommandée au Conseil par le Comité du Programme, à sa cent trentième session tenue en mars 2021, et le Conseil a adopté celui-ci à sa cent soixante-sixième session, en avril 2021. Guidée par une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, la FAO, dans ses activités en matière de nutrition, tient compte du rôle crucial du secteur agricole pour assurer l'accès de tous à une alimentation saine.

45. La FAO s'est employée à créer un environnement plus favorable pour le personnel et dans les bureaux de l'Organisation, afin de promouvoir une alimentation saine en tant que partie intégrante du Cadre stratégique 2022-2031. La FAO a continué d'accélérer ses efforts visant à créer un environnement favorable qui lui permettra de concrétiser sa mission et sa vision en matière de nutrition. Les progrès spécifiques accomplis dans les trois aspects du changement organisationnel ont été documentés²². L'Organisation rendra compte des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de

²⁰ www.fao.org/cfs/vgfsn.

²¹ PC 129/INF/3 www.fao.org/3/nd380fr/nd380fr.pdf.

²² COAG/2022/INF/5. www.fao.org/3/ni951fr/ni951fr.pdf.

sa mission dans le domaine de la nutrition en assurant un suivi des indicateurs du Cadre de responsabilités et du plan de mise en œuvre de ses activités en matière de nutrition.

46. La FAO a publié son Cadre relatif à l'alimentation scolaire et à la nutrition, dont l'objectif est d'aider les gouvernements et les institutions à élaborer, transformer ou renforcer leurs politiques, programmes et autres initiatives scolaires, afin d'obtenir des effets renforcés et synergiques sur l'alimentation, la nutrition infantile et adolescente, le développement socioéconomique des communautés et les systèmes alimentaires locaux. Le Cadre est une réponse directe à l'appel international lancé pour améliorer la nutrition tout au long de la vie et transformer les systèmes alimentaires de sorte qu'ils favorisent une meilleure alimentation, dans le contexte des objectifs des ODD, de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025). Sur la base de ce Cadre, la FAO a mis au point un plan d'action mondial sur l'alimentation et la nutrition à l'école pour ces cinq prochaines années. Ces programmes peuvent également favoriser l'agriculture locale, renforcer et diversifier les systèmes agroalimentaires locaux et aider les populations à sortir de la pauvreté en facilitant les achats alimentaires destinés aux repas scolaires auprès des petits exploitants locaux.

Raison d'être d'une nouvelle stratégie de la FAO relative à la sécurité sanitaire des aliments (C 2021/21, paragraphes 41 à 44)

Recommandation 17: *Le Comité a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que la nouvelle stratégie de la FAO relative à la sécurité sanitaire des aliments contribue à la réalisation du Programme 2030. Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de sécurité sanitaire des aliments qui servira d'instrument d'orientation et de sensibilisation à l'intention des décideurs afin que ceux-ci encouragent l'accroissement des investissements et l'intégration systématique de la sécurité sanitaire des aliments dans l'élaboration de systèmes alimentaires durables, de politiques axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que de stratégies de développement agricole.*

Recommandation 18: *Le Comité a insisté sur l'importance de la résolution 73.5 de l'Assemblée mondiale de la Santé et a demandé à la FAO de collaborer avec l'OMS pour assurer l'harmonisation et la complémentarité de leurs stratégies respectives en matière de sécurité sanitaire des aliments, conformément à l'approche «Une seule santé» et en tenant compte des conséquences qu'ont eues sur la résilience des systèmes de sécurité sanitaire des aliments les effets en termes de santé publique de la pandémie actuelle de covid-19 ainsi que la récession mondiale qui en a découlé.*

47. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a souligné le lien entre la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, ainsi que le rôle que joue la sécurité sanitaire des aliments dans l'aide que prête la FAO pour parvenir à des systèmes agroalimentaires plus durables et plus inclusifs, et a demandé que la FAO élabore une nouvelle stratégie dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

48. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO comprend plusieurs DPP axés sur la sécurité sanitaire des aliments ou qui comportent d'importantes activités dans ce domaine.

49. À la suite de la demande du Comité, et compte tenu du contexte stratégique mondial, la FAO a défini un ensemble de priorités stratégiques pour ses activités de sécurité sanitaire des aliments²³, tout en se tenant à sa vision consistant à fournir «des aliments sans danger pour tous à tout moment» et à sa mission visant à «aider les Membres à améliorer la salubrité des aliments à tous les niveaux en leur dispensant des conseils scientifiques et en renforçant leurs capacités d'assurer la sécurité sanitaire des aliments de systèmes agroalimentaires durables et résilients».

50. Les priorités stratégiques sont organisées autour de quatre résultantes stratégiques qui ont été définies à l'issue de plusieurs concertations menées par la FAO avec ses Membres et des organisations internationales partenaires, en particulier l'OMS. Un partenariat de longue date permet à la FAO et à l'OMS de collaborer depuis plusieurs décennies dans les domaines de la mise en œuvre du Programme sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius), de la fourniture d'avis scientifiques, du renforcement des capacités des Membres, afin que ceux-ci puissent mieux participer aux processus

²³ COAG/2022/6.

d'établissement de normes du Codex Alimentarius, et de la consolidation de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments. Lors de la mise au point des priorités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la stratégie mondiale de l'OMS dans ce domaine, la FAO et l'OMS se sont appuyés sur un mécanisme rigoureux et permanent de partage d'information et d'échange. Les deux organisations se sont engagées à élaborer un cadre conjoint pour la mise en œuvre, à la suite de l'approbation de leurs orientations stratégiques respectives.

51. La FAO prévoit que le document sur les priorités stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments servira d'instrument pour déclencher des investissements et obtenir les ressources humaines et financières qui permettront à la FAO de bien mettre en œuvre son programme de sécurité sanitaire des aliments et de fournir aux décideurs des orientations, des avis sur les politiques et des préconisations. Ces priorités stratégiques encouragent une intégration plus cohérente de la sécurité sanitaire des aliments lors de l'élaboration de systèmes alimentaires durables, de politiques axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition et de stratégies de développement agricole.

Transformation agricole et agenda alimentaire urbain (C 2021/21 paragraphe 48)

Recommandation 19: *Le Comité s'est dit favorable à ce que l'agenda alimentaire urbain élargi soit intégré dans des initiatives menées par la FAO, telles que l'Initiative Main dans la main ou l'Initiative en faveur du développement des villes vertes, ainsi que dans les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui se tiendra en 2021. Le Comité a demandé à la FAO de présenter l'agenda alimentaire urbain lors d'une prochaine session du Comité du Programme afin d'approfondir la définition du concept et de l'intégrer aux activités stratégiques de l'Organisation dont sera saisi le Conseil de la FAO.*

52. L'agenda alimentaire urbain est l'un des 20 domaines prioritaires du programme (DPP) inscrits dans le Cadre stratégique 2022-2031. Le DPP sur la «mise en place de systèmes alimentaires urbains durables» servira de structure qui permettra à l'Organisation de continuer à renforcer le soutien qu'elle prête aux parties prenantes urbaines et périurbaines, y compris les autorités municipales et locales.

53. L'agenda alimentaire urbain fait office de cadre général pour ce DPP, dont l'Initiative Villes vertes est un des mécanismes d'exécution.

54. Lors du processus qui a abouti au Sommet sur les systèmes alimentaires, la FAO, en partenariat avec l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, a fait office de secrétariat pour le Groupe de travail sur les systèmes alimentaires urbains, un groupe interorganismes informel dont l'objectif est d'appeler l'attention sur les autorités locales et sous-nationales et de faire entendre leur voix dans les processus mondiaux, ainsi que nationaux, qui doivent déboucher sur une transformation des systèmes agroalimentaires au service de la durabilité.

55. La FAO a codirigé le domaine d'action 4.3 sur l'«adaptation des systèmes alimentaires au contexte local» où l'approche territoriale, qui était au centre du point examiné par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, et la gouvernance territoriale des systèmes alimentaires constituent le cadre général. La FAO fait partie d'un Groupe de travail ad hoc sur le développement territorial auquel participent également le Centre de développement de l'OCDE, l'Agence française de développement (AFD), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Agence allemande de coopération internationale, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la Commission européenne et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Un des résultats importants du Sommet a été de faire reconnaître clairement le rôle des autorités locales et sous-nationales, qui sont une partie essentielle de la solution s'agissant de promouvoir une transition vers des systèmes alimentaires durables. La Coalition pour des systèmes alimentaires urbains a été créée et est désormais formellement reconnue comme une des coalitions émergentes qui découlent du processus du Sommet.

56. La FAO et le Groupe de travail sur les systèmes alimentaires urbains ont aussi organisé des manifestations dans le cadre de la quarante-neuvième session du CSA et du Sommet Nutrition pour la croissance, afin de sensibiliser au fait qu'il est important de promouvoir la gouvernance alimentaire urbaine et territoriale et de renforcer les alliances et les coalitions entre les différents acteurs aux

niveaux national et local dans l'optique d'améliorer la cohérence des politiques et des mesures visant à mettre en place des systèmes agroalimentaires durables.

57. La FAO met actuellement en œuvre des projets et des interventions au niveau municipal, en particulier en Afrique, afin d'améliorer la gouvernance des systèmes agroalimentaires et de soutenir des initiatives locales telles que les programmes sur les marchés territoriaux et l'approvisionnement alimentaire institutionnel, y compris l'alimentation scolaire, l'objectif étant d'améliorer l'environnement alimentaire pour donner aux consommateurs un accès à une alimentation saine dans les villes intermédiaires et les petites villes.

58. Le lien avec l'Initiative Villes vertes de la FAO a également été renforcé grâce à la mise en œuvre de mesures à effets immédiats dans les systèmes agroalimentaires de villes qui participent déjà à l'agenda alimentaire urbain de la FAO.

Code de conduite volontaire sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, (C 2021/21, paragraphes 51 à 53)

Recommandation 20: *Le Comité a accueilli favorablement le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires qui a été proposé et a noté l'importance du Code et du rôle qu'il peut jouer dans ce domaine à l'échelle mondiale, ainsi que de la contribution qu'il peut apporter au développement de systèmes alimentaires durables et à la concrétisation des ODD, notamment la cible 12.3 de l'ODD 12. Le Comité a demandé à la FAO d'adopter une approche globale qui tient compte de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire, conformément à ce que préconise le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dans son rapport sur les pertes et gaspillages alimentaires dans un contexte de systèmes alimentaires durables (2014) et aux recommandations sur les politiques adoptées par le CSA.*

Recommandation 21: *Le Comité a formulé plusieurs observations, questions et propositions en vue d'améliorer le document, notamment en ce qui concerne les circuits courts et le commerce international, et a demandé à la FAO d'établir une version révisée du document en consultant les Membres, sous la supervision du Bureau du Comité de l'agriculture, afin de la soumettre au Conseil de la FAO à sa prochaine session.*

59. **Recommandation 22:** Le Comité a demandé à la FAO de continuer à apporter aux pays un appui stratégique et technique en fonction de la demande en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, en particulier pour ce qui est de les mesurer, compte tenu des contextes nationaux et régionaux.

60. En réponse à la demande formulée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires a été révisé après consultation des Membres et en fonction des orientations données par le Bureau de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture. Le document a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en juin 2021. Depuis lors, la FAO aide les Membres à appliquer le Code de conduite. On trouvera dans les documents d'information un rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Code de conduite²⁴.

61. De nombreux Membres ont fait part de leur volonté de travailler sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, notamment dans le cadre de programmes de lutte contre la pandémie de covid-19 ou contre le changement climatique menés pour donner suite au Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 et dans le cadre plus large de programmes de développement des systèmes agroalimentaires. En outre, la question des pertes et du gaspillage alimentaires figure dans de nombreux cadres de programmation par pays (CPP). En réponse à cette demande, la FAO continue d'aider les Membres à réduire leurs pertes et gaspillage alimentaires au moyen d'une approche axée sur les systèmes agroalimentaires. Les partenariats avec diverses entités – organismes des Nations Unies, entreprises du secteur privé, établissements universitaires et instituts de recherche et organisations de la société civile, entre autres – sont essentiels dans ce domaine et la FAO continuera

²⁴ COAG/2022/INF/4. www.fao.org/3/ni950fr/ni950fr.pdf.

de jouer un rôle prépondérant au sein de la coalition *Food is Never Waste* («La nourriture n'est jamais gaspillée») qui a vu le jour à la suite du Sommet de 2021.

62. En tant qu'organisme responsable de l'ODD 12.3.1.a, sur l'Indice des pertes alimentaires, la FAO privilégie les activités d'évaluation et les actions sur le terrain pour réduire durablement les pertes alimentaires. Le Code de conduite présente des principes directeurs à suivre lors de la mise en œuvre de ces actions et mesures.

Plan d'action en faveur des jeunes ruraux (C 2021/21, paragraphe 56)

Recommandation 23: *Le Comité a approuvé le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, étant entendu qu'il s'agit d'un document qui sera appelé à évoluer en fonction des nouveaux objectifs de la FAO et d'enjeux émergents tels que la pandémie de covid-19. Le Comité a recommandé que la présente version du Plan d'action soit également examinée par le Comité du Programme à sa prochaine session et à toute autre session ultérieure, selon qu'il convient.*

63. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, élaboré en consultation avec les organismes ayant leur siège à Rome, d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations de jeunes, présente un Plan d'action quinquennal (2021-2025) articulé autour de cinq domaines thématiques (axes), l'objectif étant de faire avancer la réalisation des ODD en donnant aux jeunes ruraux des deux sexes les mêmes moyens d'action et en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus.

64. Le Comité du Programme, à sa cent-trentième session (22-26 mars 2021), a encouragé la FAO à intégrer le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux dans ses mécanismes institutionnels, ce qui permettrait d'assurer un bon suivi des progrès réalisés en matière d'inclusion des jeunes et de mettre pleinement en œuvre les cinq axes du Plan à l'appui des ODD, et à mettre à jour le Plan d'action afin de l'aligner sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. À sa cent trente-deuxième session, le Comité du Programme a examiné le Plan d'action²⁵ et: a) s'est félicité de ce que les révisions qu'il avait suggérées à sa cent-trentième session aient été prises en compte et b) s'est félicité de ce que la FAO ait intégré le Plan d'action en faveur des jeunes dans son Plan à moyen terme 2022-2025 et de ce que le Plan d'action soit aligné avec le Cadre stratégique 2022-2031²⁶. Les progrès accomplis pour chacun des cinq axes sont indiqués ci-dessous.

65. Axe 1 – Aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées. Le nombre de partenariats avec des réseaux et des organisations de jeunes a augmenté constamment grâce aux activités organisées par des unités au Siège de la FAO et par des bureaux décentralisés.

66. Axe 2 – Favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte qui profite à tous en tenant compte des trois axes de la durabilité: social, environnemental et économique. L'énoncé de cet axe a été modifié à la suite de la cent trentième session du Comité du Programme. La FAO renforce actuellement les capacités des jeunes dans plusieurs pays, tout en aidant les gouvernements à mettre au point ou actualiser des programmes de formation destinés aux jeunes et aux institutions nationales engagées dans le renforcement des capacités des jeunes. Plusieurs initiatives sont en cours dans différents pays et régions, notamment au Burkina Faso, au Guatemala, au Kenya, au Liban, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, en Palestine, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone, en Syrie, au Timor-Leste, au Togo et au Zimbabwe.

67. Axe 3 – Renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies novatrices dans les secteurs alimentaire et agricole. Plusieurs programmes d'enseignements, études de cas et évaluations ont été réalisés. Les activités en cours, dans toutes les régions, consistent notamment à mener des campagnes de sensibilisation et à aider les médias tels que les stations de radio et les plateformes numériques.

68. Axe 4 – Favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles. Plusieurs initiatives sont en cours dans plusieurs pays et régions, afin de promouvoir les services ruraux destinés aux jeunes au moyen d'approches axées sur le mentorat,

²⁵ PC 132/3; <https://www.fao.org/3/ng776fr/ng776fr.pdf>.

²⁶ CL 168/8; <https://www.fao.org/3/ng638fr/ng638fr.pdf>.

d'incubateurs, d'un accès facilité aux services financiers pour les jeunes et de la promotion des investissements destinés aux jeunes entrepreneurs agricoles.

69. Axe 5 – Renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale. Le renforcement des capacités aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale est cours via différents mécanismes. La nouvelle équipe transversale sur la jeunesse est, par exemple, alignée sur l'axe du Sommet de 2021 consacré aux jeunes. La FAO, par l'intermédiaire de son Comité de la jeunesse, a lancé le Forum mondial de l'alimentation, un mouvement et un réseau mondial dirigé par les jeunes qui vise à transformer nos systèmes agroalimentaires pour atteindre les ODD, en particulier la «Faim zéro».

Faciliter l'accès et la participation des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, aux systèmes d'information et aux services de conseil, pour des systèmes agroalimentaires durables (C 2021/21, paragraphes 62 à 64)

Recommandation 24: *Le Comité a demandé à la FAO de renforcer ses orientations stratégiques et ses compétences en matière de production de connaissances ainsi que l'appui technique apporté aux Membres afin de favoriser les réformes institutionnelles, la réorientation des services et le renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des organisations qui proposent des services de vulgarisation et de conseil.*

Recommandation 25: *Le Comité a demandé à la FAO de renforcer son appui technique au service de la production de données factuelles qui permettront de prendre des décisions éclairées en matière de politiques et d'investissements, pour accroître les financements alloués aux services de conseil et encourager la participation des organisations de producteurs, des coopératives et d'autres acteurs du secteur public et du secteur privé. Le Comité a également demandé à la FAO de renforcer ses capacités au Siège et dans les bureaux décentralisés et de mettre au point des outils, des directives et des recommandations stratégiques en faveur de réformes institutionnelles, selon qu'il convient.*

Recommandation 26: *Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer des programmes destinés à aider les Membres à améliorer les innovations, les systèmes d'information et les services de conseil en fonction de la demande en encourageant la participation d'acteurs multiples et d'agriculteurs, notamment par la mise en commun de savoirs entre exploitants agricoles, dans la création conjointe de connaissances et l'échange de bonnes pratiques par l'intermédiaire de plateformes multipartites. Le Comité a pris acte de l'importance des connaissances traditionnelles, des cultivars indigènes et des innovations locales. Il a également demandé à l'Organisation de s'employer à créer des passerelles entre les informations produites et les petits exploitants familiaux et d'autres groupes vulnérables qui pourraient s'en servir, en renforçant les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.*

70. La FAO a mis au point un certain nombre d'outils, méthodes et orientations, qui ont été mis en œuvre au niveau national pour permettre aux petits exploitants d'accéder à des innovations, des informations et des services consultatifs adéquats. La FAO œuvre au renforcement des services nationaux de vulgarisation et de conseil, des systèmes nationaux de recherche agricole et des systèmes nationaux d'innovation agricole, au moyen de diverses interventions qui ciblent différents niveaux et différents acteurs. La FAO a fourni des orientations stratégiques et une aide, afin de faciliter la conduite d'évaluations exhaustives dans plus de 50 pays²⁷.

71. La FAO a renforcé son assistance technique afin de produire des éléments factuels qui permettent d'éclairer les décisions en matière de politiques et d'investissement. Des orientations pertinentes ont été mises au point afin d'appuyer plus de 40 projets sur le terrain, dans toutes les régions.

72. Des modèles pour des services nationaux de vulgarisation et de conseil pluralistes, axés sur les marchés, tenant compte de la nutrition et sous forme numérique ont été promus, afin de renforcer l'accès aux services d'information et d'innovation. Un appui technique a été prêté dans plus de

²⁷ On trouvera, par exemple, le rapport sur l'évaluation des systèmes d'innovation agricole en République démocratique populaire lao (en anglais) à l'adresse suivante: www.fao.org/3/cb5205en/cb5205en.pdf.

dix pays de toutes les régions. En Azerbaïdjan et au Malawi, un modèle hybride associant école pratique d'agriculture et école de gestion agricole a été promu, afin d'améliorer les liens entre la production et la commercialisation.

73. Un outil de notation quantitatif et un cadre d'indicateurs pour les services de vulgarisation et de conseil ont été mis au point, afin de mesurer concrètement les performances et les résultats des systèmes nationaux de vulgarisation et de conseil. Ces outils et ces indicateurs ont été expérimentés dans six pays²⁸. Par ailleurs, un cadre d'indicateurs pour les systèmes d'innovation agricole a été mis au point et appliqué au Burkina Faso, afin de comprendre les facteurs qui favorisent l'innovation agricole, les interactions systémiques et l'intensité de la fourniture d'innovations.

74. Afin de faciliter le processus de réforme institutionnelle des services de vulgarisation et de conseil au niveau des pays, des orientations ont été mises au point, notamment sur des sujets tels que le renforcement des liens entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs, les services de vulgarisation et de conseil axés sur la demande, pluralistes et à vocation commerciale, les services de vulgarisation et de conseil destinés aux femmes et aux jeunes et les services de vulgarisation et de conseil qui visent à promouvoir l'agroécologie et l'entrepreneuriat.

75. En Afrique subsaharienne, une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des services de vulgarisation et de conseil au moyen d'innovations numériques a été menée et un document d'orientation sur les services numériques de vulgarisation et de conseil a été rédigé.

76. La FAO a fait le bilan de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de l'approche des écoles de gestion agricole, qui visait à donner aux petits exploitants les moyens d'être des acteurs informés du marché. L'intégralité du module de formation en arabe est désormais disponible en ligne²⁹. Un appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans de mise en œuvre relatifs aux services de vulgarisation et de conseil et aux systèmes nationaux de recherche agricole a été prêté à l'Azerbaïdjan, au Cambodge, à la Gambie, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Libéria, à Madagascar, au Malawi, à l'Ouzbékistan, à la République de Moldova, à la République démocratique populaire lao, au Tadjikistan et à la Tunisie³⁰.

77. Des processus multipartites visant à renforcer les systèmes d'innovation agricole ont été lancés dans dix pays, dans toutes les régions. En outre, des plateformes d'innovation multipartites, qui ciblent les acteurs des services de vulgarisation et de conseil, sont actuellement mises au point et appuyées et des plateformes numériques et d'autres outils numériques sur les services de vulgarisation et de conseil ont été développés afin de combler les écarts entre la production d'informations et leur utilisation dans plusieurs pays de la région.

78. Un document d'orientation sur l'autonomisation des petits exploitants pour leur donner accès aux services numériques de vulgarisation et de conseil agricoles a été élaboré et promu lors d'une conférence sur le web intitulée «Extension and advisory services for the empowerment of small and family farmers: Addressing the digital divide»³¹. La FAO a organisé une série de webinaires régionaux en Asie, en Europe et Asie centrale et en Afrique, afin de comprendre comment les différents fournisseurs et systèmes de services de vulgarisation et de conseil font face aux difficultés liées à la pandémie de covid-19 dans des contextes différents.

79. La FAO travaille avec des organisations régionales de recherche et de vulgarisation en Asie, en Afrique et en Amérique latine, afin de promouvoir les capacités fonctionnelles permettant de soutenir les processus d'innovation. Une analyse des interventions nécessaires en matière de renforcement des capacités dans chaque région a été réalisée et une typologie des interventions a été mise au point afin d'éclairer les futures interventions en matière de renforcement des capacités dans le

²⁸ En ligne, à l'adresse suivante (en anglais): www.fao.org/3/cb8409en/cb8409en.pdf.

²⁹ www.fao.org/neareast/news/view/fr/c/1437271.

³⁰ COAG/2022/10. www.fao.org/3/ni963fr/ni963fr.pdf.

³¹ www.fao.org/publications/card/en/c/CB5944EN.

domaine des systèmes d'innovation agricole³². Au niveau des pays, plusieurs interventions ont été menées pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation agricole.

Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques (C 2021/21, paragraphe 66)

Recommandation 27: *Le Comité a demandé à la FAO:*

- I. *de veiller à ce que l'initiative fasse naître des synergies entre les organisations internationales et les parties prenantes et renforce la coordination entre toutes les parties intéressées sans que cela ne donne lieu pour aucune d'elles à des doublonnements d'activités;*
- II. *d'indiquer, dans le mandat, les mécanismes de communication de l'information par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la FAO afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs;*
- III. *de mettre en place un plan de financement solide faisant appel à des contributions volontaires;*
- IV. *de continuer à développer et à préciser les termes du mandat de la Plateforme en vue de soumettre celui-ci à un ultérieur examen du Comité du Programme et du Conseil de la FAO.*

80. Le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-sixième session, a examiné et approuvé le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Ajusté de façon à tenir compte des orientations données par le Conseil et les comités techniques, le Cadre de référence souligne que les directives volontaires devraient être élaborées sous la responsabilité des Membres par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO et dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif dirigé par les Membres.

81. À la suite de son approbation, les équipes techniques de la FAO concernées ont établi les mécanismes de fonctionnement de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Pour mener à bien ses activités, la Plateforme s'appuiera sur les quatre mécanismes suivants: le Groupe des représentants intergouvernementaux, le Comité consultatif, le Forum multipartite en ligne et l'Unité de coordination. La FAO a entamé les démarches relatives à la création du Groupe des représentants intergouvernementaux, qui sera l'organe de décision de la Plateforme, en demandant aux groupes régionaux de présenter des candidats. En outre, la FAO a organisé plusieurs réunions avec d'autres organisations internationales susceptibles de rejoindre le Comité consultatif. Le Comité consultatif procédera à des analyses, fournira des éléments probants, proposera des mesures et contribuera aux activités du Groupe des représentants intergouvernementaux. Par ailleurs, un exercice non officiel de cartographie des acteurs mondiaux a été lancé en vue d'établir la composition du Forum multipartite en ligne et des réunions avec le Digital Agri-Hub (Université de Wageningen) se sont tenues afin d'entamer une collaboration visant à assurer l'inclusion de tous les acteurs et leur participation aux débats.

82. La FAO a organisé un dialogue de haut niveau sur la création d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques auquel ont participé un groupe de parties prenantes qui comprenait notamment des décideurs, des représentants des agriculteurs, des cadres supérieurs d'entreprises agroalimentaires et des représentants d'entreprises de technologies numériques, afin de débattre des possibilités, des difficultés et des risques associés au développement du numérique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (C 2021/21, paragraphes 70 à 74)

Recommandation 28: *Examinant le projet de Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, le Comité a formulé des observations détaillées à son sujet et y a apporté des contributions, et a*

³² www.fao.org/documents/card/en/c/cb5995en.

demandé au secrétariat de les insérer dans la prochaine version du projet de Plan d'action, qui sera présentée à l'examen du Conseil.

Recommandation 29: *Le Comité a recommandé que soit organisé un processus de consultation ouvert, transparent et conduit par les Membres afin d'établir la version définitive du Plan d'action, et que soient prises en compte dans ce processus les observations et les contributions de tous les comités techniques, ainsi que du groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

Recommandation 30: *Le Comité a souligné que le Plan d'action devait chercher à présenter l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles comme une stratégie visant à assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire et de la nutrition, et a ainsi demandé que les principales mesures et les résultats se rattachent clairement à l'alimentation et à l'agriculture. Le Comité a reconnu qu'il importait de promouvoir les pratiques agricoles durables qui ont des retombées positives, efficaces et prouvées sur la biodiversité.*

Recommandation 31: *Le Comité a pris note du rôle de premier plan de la Stratégie et de son Plan d'action en ce qu'ils orientent et facilitent l'appui que la FAO apporte aux pays dans leurs efforts visant à définir d'un commun accord les mesures stratégiques à appliquer pour donner suite au rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, et dans leur mise en œuvre des résultantes des processus intergouvernementaux relatifs à la biodiversité, notamment les plans d'action mondiaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à apporter un appui stratégique et technique aux Membres, notamment aux pays en développement et aux pays riches en biodiversité.*

Recommandation 32: *Le Comité a pris note des processus en cours dans d'autres instances, notamment l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique et les activités du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et a demandé à la FAO de tenir compte de l'issue de ces processus dans la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action et de soumettre les éventuelles révisions apportées à l'approbation des Membres. Il a souligné qu'il importait de veiller à ce que les travaux de la FAO relatifs à la biodiversité soient parfaitement complémentaires aux processus d'autres instances, l'objectif étant d'accroître les synergies et d'éviter le chevauchement des activités, notamment l'établissement de rapports.*

Recommandation 33: *Le Comité a demandé à la FAO de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action en collaboration avec tous les partenaires concernés, notamment la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé animale, en mettant en application l'approche «Une seule santé», qui vise à gérer, selon une approche globale, les menaces que représentent les maladies au point de rencontre entre animal, être humain et environnement. Il a également souligné qu'il était crucial de collaborer avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, et a demandé à la FAO de continuer à intensifier cette collaboration dans la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action.*

83. Le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture³³ a été adopté par le Conseil, à sa cent soixante-sixième session³⁴. Il a été élaboré de manière inclusive et transparente et s'appuie sur les contributions des Membres, de tous les comités techniques, du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du Comité du Programme et du Conseil.

³³ www.fao.org/3/nf735fr/nf735fr.pdf.

³⁴ CL 166/9 Add.1 www.fao.org/3/nf735fr/nf735fr.pdf.

84. La mise en œuvre des mesures pour lesquelles le Plan d'action précise les résultats attendus et le calendrier d'exécution a débuté. Les évolutions récentes, y compris les nouveaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), seront prises en considération, afin d'adapter le Plan d'action si nécessaire. D'autres informations actualisées sont présentées dans le document COAG/2022/13³⁵.

85. Les 6 et 7 juillet 2021, un Dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et un débat de haut niveau ont été coorganisés par la FAO et le secrétariat de la CDB, lesquels ont permis de souligner le rôle des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de faciliter la participation à celui-ci. Le rapport conjoint des coprésidents du Dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020³⁶ a été porté à l'attention des acteurs des négociations sur les processus de la CDB pour l'après-2020 et d'autres forums pertinents.

**Vers un Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides,
en collaboration avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture
(C 2021/21, paragraphes 79 et 80)**

Recommandation 34: *Le Comité a approuvé le «Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides» et a reconnu sa contribution à l'avancement du Programme 2030; il a invité la FAO à l'intégrer à ses activités et a suggéré qu'il fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation, notamment dans le cadre du suivi des ODD, en partenariat avec les pays ayant une expérience technique de la gestion durable des systèmes agricoles des zones arides et de la coopération Sud-Sud et triangulaire.*

Recommandation 35: *Le Comité a recommandé à la FAO de surveiller la mise en œuvre du Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides et d'adopter des plateformes numériques ainsi que des approches participatives pour faciliter l'établissement de rapports périodiques.*

86. Un document sur le programme a été mis au point. Les projets, activités et produits axés sur les connaissances de la FAO qui portent sur les zones arides seront diffusés au moyen d'un site web consacré au Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides (ci-après le «Programme sur les zones arides»). Le site web disposera d'une plateforme de données interactive et visuelle et d'une boîte à outils en ligne et sera relié au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, à la plateforme numérique de l'Initiative Main dans la main et à des sources d'information pertinentes.

87. Afin de sensibiliser, d'élargir le réseau, de mobiliser un groupe plus large de parties prenantes et de partenaires de développement et, éventuellement, de mobiliser des ressources, le Programme sur les zones arides a été présenté à l'occasion de webinaires organisés par la FAO et les partenaires. Une série de réunions techniques sur des projets mis en œuvre par la FAO dans des zones arides ont été organisées, afin d'étudier des possibilités de coopération.

88. Le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG) continue d'appuyer et de promouvoir l'agriculture durable dans les zones arides par l'intermédiaire de ses groupes de travail, notamment celui sur la préparation aux épisodes de sécheresse et celui sur l'agriculture saline, ce qui montre qu'il est bien placé pour faire avancer la composante sur l'eau, qui est essentielle dans le Programme sur les zones arides. À ce sujet, la stratégie WASAG pour 2021-2024, adoptée par le Comité directeur, contient des dispositions sur la promotion de l'agriculture dans les zones arides au moyen de différentes approches, notamment l'irrigation d'appoint, la collecte de l'eau de pluie, les cultures intercalaires diversifiées, la maximisation de la productivité économique de l'eau, l'irrigation solaire au moyen d'eau dessalée, l'agroforesterie et les systèmes intégrés associant culture, élevage et fourrage.

³⁵ COAG/2022/13.

³⁶ www.cbd.int/doc/c/0723/09c0/0bc015189d2e877acfcc1595/global-dialogue-cochair-report-en.pdf.

Rapport du Partenariat mondial sur les sols (C 2021/21, paragraphes 84 et 85)

Recommandation 36: *Le Comité a pris acte des conclusions de l'évaluation du Partenariat et a demandé au secrétariat de procéder à une analyse détaillée des incidences juridiques et financières, notamment sur la participation des acteurs non étatiques, le processus décisionnel et les rôles des partenariats régionaux sur les sols et des chargés de liaison, s'il était décidé d'institutionnaliser le Partenariat en tant qu'organe statutaire de la FAO. Le Comité a demandé que les résultats de l'évaluation lui soient présentés à sa vingt-huitième session.*

Recommandation 37: *Le Comité a approuvé la «Résolution relative aux échanges internationaux d'échantillons de sol à des fins de recherche dans le cadre du Réseau mondial des laboratoires des sols», qui figure dans l'annexe F. Il a fait remarquer que cette résolution n'était pas contraignante, mais qu'elle pouvait être utile aux pays qui la jugeaient nécessaire.*

89. Le secrétariat a réalisé une analyse des conséquences d'une éventuelle institutionnalisation du Partenariat mondial sur les sols, comme l'avait demandé le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session. L'analyse, qui prend en compte différents scénarios, a été présentée à l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, à sa dixième session (23-25 mai 2022) pour examen, puis a été réexaminée par l'Assemblée plénière dans le cadre d'une session extraordinaire tenue le 30 juin 2022 et a été présentée au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session³⁷, pour examen.

90. Compte tenu des recommandations découlant de l'état des lieux du Partenariat mondial sur les sols mené en 2020 et afin de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols à sa huitième session, le nouveau Cadre d'action du Partenariat mondial sur les sols pour 2022-2030, intitulé «Healthy soils for a healthy life and environment: from promotion to consolidation of Sustainable Soil Management», a été élaboré par un Groupe de travail à composition non limitée, approuvé par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, à sa dixième session, et est présenté au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session.

91. Le secrétariat du Partenariat mondial sur les sols s'emploie actuellement à faire mieux connaître la résolution relative aux échanges d'échantillons de sol à des fins de recherche dans le cadre du Réseau mondial des laboratoires des sols, afin que les laboratoires participants l'utilisent lorsqu'ils échangent des échantillons de sol à des fins de recherche. À l'appui de cette résolution, le Réseau mondial des laboratoires des sols a décidé de partager ses connaissances et son expérience en matière de procédures nationales de contrôle douanier en rassemblant celles-ci dans une base de données en ligne sur les procédures mondiales de contrôle douanier qui s'intitule «Soil IMPort LEGislation» (SIMPLE).

92. En 2022, le Réseau mondial des laboratoires des sols mène une comparaison des laboratoires, afin d'évaluer et d'améliorer les normes en matière d'analyse et de contribuer à la normalisation des méthodes d'analyse des sols dans les différents laboratoires, ce qui permettra de disposer de données sur les sols plus fiables et plus interopérables. La résolution relative aux échanges d'échantillons de sol et la base de données SIMPLE ont facilité le respect des réglementations nationales sur l'importation et l'exportation d'échantillons de sol, ce qui a permis d'éviter la destruction d'échantillons de sol par les douanes.

93. On trouvera des informations détaillées sur les progrès accomplis par le Partenariat mondial sur les sols dans le document *Rapport du Partenariat mondial sur les sols* (COAG/2022/18).

Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (C 2021/21, paragraphes 88 à 90)

94. **Recommandation 38:** *Le Comité a accueilli favorablement et approuvé les principales priorités relatives aux activités de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture. En outre, le Comité a encouragé la FAO à continuer de faire une large place à l'éradication de la faim et de la malnutrition, aux systèmes alimentaires et à la nutrition, tout en s'intéressant davantage aux éléments*

³⁷ COAG/2022/18.

suivants: l'agriculture numérique, le renforcement des capacités des pays en matière de données, d'informations et de suivi des indicateurs relatifs aux ODD aux fins d'une meilleure prise de décisions, la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, les questions liées au changement climatique et à la biodiversité et leur rapport avec l'alimentation et l'agriculture, et une stratégie d'innovation qui fasse intervenir les petits agriculteurs.

Recommandation 39: *Le Comité a exhorté la FAO à renforcer sa contribution importante à l'établissement de normes et de règles, en particulier son appui aux programmes scientifiques liés au Codex Alimentarius et à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et à se concentrer davantage sur l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens, la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières.*

Recommandation 40: *Le Comité a encouragé la FAO à préconiser toutes les approches novatrices concernant le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables et à investir dans ces approches tout en garantissant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité a insisté auprès de la FAO pour qu'elle renforce ses capacités techniques dans les domaines d'action prioritaires liés aux activités mises en évidence. Le Comité s'est déclaré favorable à ce que la FAO prenne une part active à la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021, et a pris note de la contribution importante que ses résultats apporteront à la réalisation de l'ODD 2 et aux activités de l'Organisation. Le Comité a également prié la FAO de réfléchir à la manière dont l'organisation établit ses partenariats en vue de mettre en place une collaboration plus étroite avec d'autres organismes dans le cadre de ses activités les plus urgentes.*

95. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a approuvé le Cadre stratégique 2022-2031, le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023 de la FAO, y compris le nouveau fil conducteur stratégique consistant à favoriser la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* qui permettent d'apporter des améliorations en matière de *production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, aux fins de la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres de la FAO.

96. Le Cadre stratégique est aligné sur le Programme 2030 pour le développement durable et ses ODD, avec pour ligne de mire l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités).

97. Les *quatre améliorations* constituent un principe d'organisation qui régit la manière dont la FAO entend contribuer directement aux ODD 1, 2 et 10, ainsi qu'à la réalisation des ODD dans leur ensemble. Elles traduisent l'interdépendance des aspects économiques, sociaux et environnementaux des systèmes agroalimentaires.

98. L'Organisation s'appuie sur quatre «accélérateurs» transversaux et intersectoriels: i) la technologie; ii) l'innovation; iii) les données; et iv) des compléments (gouvernance, capital humain et institutions), dans toutes ses interventions liées aux programmes pour obtenir plus rapidement des résultats tout en réduisant au minimum les arbitrages nécessaires.

99. Le Cadre stratégique comporte 20 DPP qui ont été établis sous la forme de thèmes techniques interdisciplinaires axés sur des questions spécifiques pour guider la FAO et créer les conditions propices aux changements qui, en fin de compte, contribueront à la réalisation des cibles des ODD sélectionnées, ce qui répond à la demande du Comité de l'agriculture au sujet du renforcement des capacités (compléments) et de l'innovation. En outre, trois thèmes transversaux (genre, jeunes et inclusion) constitueront des domaines cruciaux à prendre en compte dans toutes les activités programmatiques de la FAO afin de respecter le principe adopté à l'échelle du système des Nations Unies qui consiste à ne laisser personne de côté, conformément au fil conducteur stratégique de l'Organisation.

100. Tous les DPP, qui sont actuellement précisés et ajustés, comprennent l'élaboration d'éléments normatifs. Par ailleurs, l'environnement favorable que souhaite mettre en place la FAO est organisé en objectifs fonctionnels qui correspondent à chacune des fonctions organisationnelles, lesquels sont mesurés au moyen d'indicateurs de performance clés et sont assortis de résultantes et de produits,

notamment l'objectif 6 (Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs) et la résultante 6.1 (Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation, y compris les activités des comités techniques, entre autres).

101. Le cadre de résultats actualisé a été présenté dans les Ajustements à apporter au PTB 2022-2023 (CL 168/3, annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé) et a été approuvé par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-huitième session, en décembre 2021.

102. Plusieurs DPP sont spécifiquement consacrés, entre autres, à l'agriculture numérique, aux pertes et au gaspillage alimentaires, à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, à la sécurité sanitaire des aliments, au changement climatique, à la biodiversité et à l'approche «Une seule santé», ce qui va dans le droit fil des recommandations du Comité de l'agriculture.

103. Le Cadre stratégique met également en avant les éléments permettant de redynamiser le modèle d'activité de la FAO afin que celle-ci fonctionne de manière plus efficace et plus efficiente, l'accent étant mis sur les partenariats porteurs de transformation, comme l'a demandé le Comité de l'agriculture.

104. En ce qui concerne l'aide apportée par la FAO au Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et à la CIPV, la hausse de 1 million d'USD de chacune de ces deux contributions qui avait été convenue pour 2020-2021 a été maintenue dans le PTB 2022-2023.

Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-sixième session du Comité (C 2021/21, paragraphes 92 et 93)

Recommandation 41: *Conscient de l'importance qu'il y a à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des recommandations du Comité de l'agriculture, le Comité a demandé à la FAO de continuer d'établir des rapports, notamment sur le Programme 2030 et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), l'innovation, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, l'agriculture familiale, la chenille légionnaire d'automne, le criquet pèlerin, la peste des petits ruminants, l'agroécologie et autres approches novatrices, la résistance aux antimicrobiens, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial.*

105. La résolution concernant la peste des petits ruminants (PPR) a été adoptée par la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session. Le secrétariat du Programme mondial FAO-OIE d'éradication de la peste des petits ruminants formule actuellement la deuxième phase du programme (2022-2026).

106. Compte tenu des besoins des pays et de l'essor du partenariat, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture a publié une Stratégie pour 2021-2024³⁸, afin d'orienter les activités de ses partenaires.

107. Le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture a également lancé son nouveau site web³⁹. Il a publié un livre blanc sur les améliorations en matière de productivité de l'eau, un document de travail sur les sécheresses et les pandémies et un recueil de stratégies communautaires et autochtones d'adaptation au changement climatique et parachève actuellement des publications sur la gestion durable des sols et de l'eau dans les régions touchées par la salinisation, un cadre sur les mécanismes de financement et un document sur le genre et la pénurie d'eau.

108. Outre les 11 webinaires organisés depuis 2020, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture a participé à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), d'une part dans le cadre d'une manifestation sur la pénurie d'eau et les jeunes qui s'est tenue avant la session et, d'autre part, dans le cadre d'une manifestation visant à promouvoir l'agriculture saline, qui s'est tenue au sein du pavillon de la COP 26 consacré à l'eau, en collaboration avec le Ministère néerlandais de

³⁸ www.fao.org/3/cb5448en/cb5448en.pdf.

³⁹ <https://www.fao.org/wasag/fr/>.

l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments. Plus de 3 000 participants venant de gouvernements, d'organisations internationales, d'établissements universitaires et du secteur privé et représentant plus de 135 pays ont assisté à ces manifestations.

109. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est convenu que le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture était un exemple en matière de mise en œuvre de ses recommandations sur le changement climatique et l'eau. Le Royaume de Thaïlande est devenu partenaire du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et la Chine, la Suisse et la province du Québec (Canada) financent des cadres associés. Le Cabo Verde a confirmé qu'il accueillerait le deuxième Forum international du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture au dernier trimestre 2022.

110. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale⁴⁰ (ci-après «la Décennie») a permis de promouvoir des réformes institutionnelles visant à mettre en place une approche intégrée et cohérente afin de soutenir d'une manière globale l'agriculture familiale au moyen de l'élaboration et de l'adoption de plans d'action nationaux dans ce domaine. Un rapport sur les principaux résultats de la Décennie lors de la première période biennale de mise en œuvre, notamment des informations sur les activités menées pour promouvoir l'accès des agriculteurs familiaux à l'innovation, à l'information et aux services, a été rédigé après une consultation mondiale des principales parties prenantes et sera présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales. Le rapport sera examiné dans le cadre de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

111. Le secrétariat conjoint FAO-FIDA de la Décennie a mis au point des produits mondiaux, afin d'offrir une assistance technique en vue d'améliorer l'efficacité lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions et de stratégies sur mesure qui visent à soutenir l'agriculture familiale au niveau national.

112. Dans le cadre de la Décennie, de nombreuses activités ont été menées pour promouvoir les échanges horizontaux à différents niveaux et prendre en compte la variété des formats, afin de renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs et de leurs membres en matière de pratiques de production et de transformation durables, de compétences entrepreneuriales et commerciales, de participation aux processus d'élaboration des politiques et d'accès aux marchés.

Recommandation 42: *Conscient de l'importance que revêt la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, le Comité a demandé qu'il soit régulièrement rendu compte des activités entreprises pour donner suite au Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et a appelé les membres à concourir à la mise en œuvre du Code de conduite, une fois celui-ci adopté, ainsi qu'aux initiatives connexes.*

113. La version révisée du Code de conduite volontaire a été approuvée par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, et des informations sur la suite donnée à ce sujet figurent dans le document COAG/2022/INF/4.

114. La Coalition *Food is Never Waste* (La nourriture n'est jamais gaspillée), créée au titre de la piste d'action n° 2, a été approuvée lors du Pré-Sommet sur les systèmes alimentaires en juillet 2021. Près des deux tiers des pays qui se sont exprimés lors du Sommet sur les systèmes alimentaires en septembre 2021 ont indiqué que les pertes et le gaspillage alimentaires constituaient un domaine prioritaire dans leurs feuilles de route nationales. La FAO codirige la Coalition «La nourriture n'est jamais gaspillée» et facilitera l'établissement de rapports et le transfert de connaissances sur les activités menées par la Coalition au moyen de la Plateforme technique sur l'évaluation et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

115. Les rapports intérimaires et des informations actualisées sur la suite donnée au Sommet et sur les activités de la FAO à ce sujet ont été présentés au Comité du Programme, à sa cent trentième session⁴¹, à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trente-troisième session) et du

⁴⁰ COAG/2022/11. www.fao.org/3/ni949fr/ni949fr.pdf.

⁴¹ <https://www.fao.org/3/ne869fr/ne869fr.pdf>.

Comité financier (cent quatre-vingt-onzième session)⁴² et au Conseil, à sa cent soixante-dixième session⁴³.

Programme de travail pluriannuel du Comité (C 2021/21, paragraphe 100)

Recommandation 43: *Le Comité a demandé au secrétariat de surveiller les incidences de la covid-19, notamment au regard de la nutrition et de l'approche «Une seule santé», et a accueilli favorablement le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 mis en place par la FAO.*

116. Les principaux faits nouveaux sont signalés au titre de la recommandation 13.

117. L'écart entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'insécurité alimentaire s'est encore accentué pendant la période de la pandémie, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave ayant été 10 pour cent plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes en 2020, contre 6 pour cent en 2019. La couverture des services nutritionnels essentiels s'est réduite de 40 pour cent et près de la moitié des pays ont signalé une diminution de 50 pour cent ou plus pour au moins une intervention nutritionnelle⁴⁴. Les programmes de nutrition dans les écoles ont été les plus touchés.

118. Si les systèmes agroalimentaires mondiaux sont restés résilients durant la crise, les pertes de revenus et la flambée des prix des aliments ont en revanche creusé les inégalités. Les revenus par habitant se sont contractés dans un nombre de pays plus important que jamais dans un passé récent, ce qui a creusé les inégalités, en particulier dans les zones rurales. Il y a eu d'importantes incidences sur la classe moyenne car celle-ci participe dans une large mesure aux travaux et à l'économie du secteur informel et les mesures de confinement ont durement touché ses activités économiques et ses sources de revenus.

119. L'absence d'une gouvernance mondiale unifiée qui permettrait d'adopter une approche cohérente pour résoudre les problèmes posés par la pandémie ainsi que les inégalités en matière d'accès mondial aux vaccins ont eu des effets extrêmement négatifs et sont à la racine de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les pays les plus vulnérables.

Activités de la FAO dans le domaine des parcours et du pastoralisme et proposition relative à une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (C 2021/21, paragraphes 103 à 105)

Recommandation 44: *Le Comité a reconnu les nombreux défis qui pesaient sur les éleveurs pastoraux et les parcours, comme la dégradation des terres et les effets du changement climatique, et il a demandé à la FAO de généraliser son travail sur les parcours et le pastoralisme de telle sorte que ces questions soient envisagées systématiquement dans ses activités techniques et ses programmes relatifs aux politiques.*

Recommandation 45: *Le Comité a approuvé la proposition et le projet de résolution de la Conférence reproduit à l'annexe G et a recommandé de les soumettre au Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session (décembre 2020) pour approbation, puis à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session (2021) pour adoption.*

120. La proposition du Gouvernement de la Mongolie visant à célébrer une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux en 2026, à laquelle sont favorables 14 Membres de la FAO, dont l'Union européenne, et plus de 160 organisations dans le monde, a été approuvée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-cinquième session en décembre 2020, et adoptée par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session⁴⁵, en juin 2021.

⁴² <https://www.fao.org/3/ni483fr/ni483fr.pdf>.

⁴³ <https://www.fao.org/3/nj243fr/nj243fr.pdf>.

⁴⁴ <https://www.fao.org/3/cb4474fr/cb4474fr.pdf>.

⁴⁵ C 2021/REP, annexe D. www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf.

121. Le Directeur général de la FAO a transmis la proposition au Secrétaire général de l'ONU, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies. La résolution a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et unième séance plénière, le 15 mars 2022⁴⁶. Cent deux Membres et 303 organisations se sont dits favorables à la tenue d'une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. La FAO a prêté son appui technique dans le cadre du processus de négociation.

122. Le Comité directeur national de Mongolie et le Groupe international de soutien à l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux ont convoqué plusieurs réunions pour faire le point sur la situation.

123. La version finale de la résolution invite la FAO à faciliter la célébration de l'Année internationale, dans le respect des dispositions énoncées dans l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, souligne que toutes les activités qui découleront de l'application de la présente résolution devront être financées au moyen de contributions volontaires, provenant notamment du secteur privé, et invite toutes les parties prenantes à participer et à s'associer aux activités relatives à l'Année internationale.

124. La FAO propose de rendre compte au Comité de l'agriculture, à sa vingt-neuvième session, des progrès accomplis dans la planification de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

125. Le document de référence intitulé *Pastoralism, making variability work* (Pastoralisme – S'adapter à la variabilité) a été publié en juin 2021 et présenté lors d'une manifestation de la FAO tenue en marge de la COP 26. Il renouvelle les connaissances sur les systèmes pastoraux et vise dans le même temps à appuyer les communautés pastorales, les écosystèmes des parcours et l'élaboration des politiques dans ce domaine.

126. La FAO encourage l'adaptation et la mise en œuvre d'outils et d'orientations et la production de connaissances sur le pastoralisme, afin d'éclairer les activités d'élaboration de politiques menées avec les principales parties prenantes. L'Organisation a en outre démontré que les systèmes pastoraux pouvaient avoir un bilan carbone neutre et que les systèmes alimentaires pastoraux pouvaient être durables et pouvaient contribuer au produit intérieur brut national.

127. La FAO évalue actuellement le rôle de l'élevage dans la remise en état des forêts et des parcours, en particulier le rôle du pâturage extensif intégré dans la gestion et la remise en état des forêts, des arbres et des écosystèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

Proposition relative à la proclamation d'une Journée internationale de la santé des végétaux (C 2021/21, paragraphe 109)

Recommandation 46: *Le Comité a approuvé le projet de résolution de la Conférence figurant à l'annexe H et a recommandé de le présenter au Conseil de la FAO, à sa cent soixante-cinquième session (décembre 2020), pour approbation, et à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session (2021), pour adoption.*

128. Le projet de résolution pour une Journée internationale de la santé des végétaux a été approuvé par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, et la Journée internationale a été établie à la suite d'une décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-seizième session, le 29 mars 2022^[1]. Portée par la Zambie, la résolution cosignée par la Bolivie, la Finlande, le Pakistan, les Philippines et la République-Unie de Tanzanie a été adoptée à l'unanimité. Cette Journée constitue un legs important de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020, célébrée en 2020-2021.

129. La première Journée internationale de la santé des végétaux a été célébrée le 12 mai 2022, dans le cadre d'une importante manifestation mondiale en ligne hébergée par la FAO qui avait pour thème «Innovations en matière de santé des végétaux au service de la sécurité alimentaire» et à laquelle ont participé près de 1 400 personnes venant de plus de 140 pays. Quatre intervenants de haut

⁴⁶ A/RES/76/253.

^[1] A/RES/76/256.

niveau venant de l'Argentine, des États-Unis, de la Finlande et de la Zambie ont pris part aux célébrations et ont souligné l'importance de la santé des végétaux, puis cinq experts techniques de haut niveau venant de Chine, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, du Royaume-Uni et de la Fédération internationale des semences sont intervenus. La FAO a également mené les initiatives suivantes: i) une campagne sur les réseaux sociaux (#PlantHealthDay) qui a permis à la FAO, par l'intermédiaire de ses différents canaux, de partager 170 publications qui sont parvenues à 31 millions de comptes; ii) la publication d'articles sur les interactions entre la santé des végétaux et d'autres thèmes majeurs tels que la gestion des ravageurs et des pesticides, la sécurité sanitaire des aliments et le changement climatique; iii) le lancement du site web de la Journée internationale, qui offre des contenus multimédias. Les contenus ont été repris par d'importants médias et organisations partenaires. En outre, des dizaines d'initiatives liées à la Journée internationale ont été menées aux niveaux régional, national et local et sont en train d'être répertoriées sur le site web de la Journée internationale.

**Proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier
(C 2021/21, paragraphe 115)**

Recommandation 47: *Le Comité a approuvé le projet de résolution de la Conférence figurant à l'annexe I et a recommandé de le présenter au Conseil de la FAO, à sa cent soixante-cinquième session (décembre 2020), pour approbation, et à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session (2021), pour adoption.*

130. Le projet de résolution a été approuvé par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, puis transmis au Secrétariat de l'ONU pour information. Pour que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'Année internationale, il faut que le projet de résolution soit parrainé par un Membre, qui doit la transmettre à la Deuxième Commission ou à la Plénière de l'Assemblée générale, afin de s'assurer de l'examen de la résolution à une prochaine session de l'Assemblée générale, selon qu'il convient. La FAO se tient prête à contribuer à ce processus. La célébration d'une Année internationale du palmier dattier en 2027, proposée par le Royaume d'Arabie saoudite, contribuerait à faire prendre conscience du fait que le palmier dattier se prête à une culture durable dans des conditions climatiques défavorables et à mieux faire connaître les bienfaits nutritionnels des dattes et leur effet bénéfique sur la santé, et permettrait d'orienter l'attention des pouvoirs publics sur l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur. Davantage de promotion permettrait aux gouvernements des pays, au monde universitaire, aux institutions régionales et au secteur privé d'œuvrer de concert à la transformation de ce secteur de l'agriculture, qui est important pour de nombreux pays.